

Commune de BOOTZHEIM

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL  
Séance du 28 février 2012  
(visé par la Sous-Préfecture le ..../..../....)

L'an deux mil douze,  
Le vingt huit février, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,  
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

<u>Date de convocation :</u>	22/02/2012
<u>Nmb de membres élus :</u>	15
<u>Nmb de conseillers en fonction :</u>	14
<u>Nmb de conseillers présents :</u>	13
<u>Nmb de procuration :</u>	01

### Etaient présents :

Mmes et MM. **GALLIN** François - **FAHRNER** Dominique - **MADER** Mireille - **RUDLOFF** Pierre - **MULLER** Régine - **BREITEL** François - **SCHREIBER** Astride - **ROUSSELOT** Bernard - **SCHWOEHRER** Martine - **ROHMER** Clément - **BURDLOFF** David - **SCHWOEHRER** Bernard

Etait absent excusé : M. **KLINGER** Christian

### Procuration :

- M. **KLINGER** Christian a donné procuration à M. **BREITEL** François

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/02/2012

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2012 est approuvé.

POUR	12
CONTRE	00
ABSTENTION	02

**ADOPTÉ**

### 2. PROJET ECOLE : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'aboutissement de la consultation des entreprises dans le cadre du projet d'extension/rénovation/construction de l'école maternelle. Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet ont été divisés en 16 lots.

**Vu** la délibération du 22/09/2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de confier au Maire la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération en date du 18/01/2011 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux (plan + estimatif), autorisé M. le Maire à signer la demande de permis de construire, chargé M. le Maire de solliciter les organismes compétents en matière de subvention,

**Vu** les délibérations précédentes du Conseil Municipal en date du 14/09/2010, 07/06/2011, 03/11/2011, 15/12/2011, 07/02/2012,

**Considérant** le montant estimé des travaux, conformément aux conditions définies par le Code des Marchés Publics, une procédure adaptée a été mise en place. L'avis d'appel public à la concurrence pour ladite opération, composé de 16 lots, a été envoyé à la publication en date du 16 décembre 2011. L'avis a paru :

- dans les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) le 20 décembre 2012
- sur le profil acheteur à l'adresse suivante : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 16 décembre 2012

La Personne Responsable du Marché, soit le Maire, s'est chargée de l'ouverture des enveloppes du marché, en date du 23 janvier 2012 à 17h, en présence des membres de la Commission d'Appel d'Offres. Cette dernière s'est à nouveau réunie en date du 14 février 2012 à 19h et propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés comme suit :

Lot	Entreprise retenue	Domiciliation	Montant HT marché de base	Montant HT options	TOTAL Montant HT
- 01 - GROS ŒUVRE / TERRASSEMENT	OLRY Arkedia	68920 LOGELBACH	107 765,79 €	1 997,85 €	109 763,64 €
- 02 - CHARPENTE BOIS / OSSATURE BOIS / FACADES	OLRY Arkedia	68230 TURCKHEIM	85 550,06 €	0,00 €	85 550,06 €
- 03 - COUVERTURE / ETANCHEITE / ZINGUERIE	BILZ Toitures	67600 SELESTAT	87 143,30 €	0,00 €	87 143,30 €
- 04 - MENUISERIES EXTERIEURES / OCCULTATIONS	BRAUN BOIS et ALU	67390 BOESENBIESEN	56 449,98 €	8 288,22 €	64 738,20 €
- 05 - CLOISONS / DOUBLAGES / FAUX PLAFONDS	OLRY Cloisons	68230 TURCKHEIM	37 497,05 €	0,00 €	37 497,05 €
- 06 - MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT	BRAUN BOIS et ALU	67390 BOESENBIESEN	29 988,64 €	0,00 €	29 988,64 €
- 07 - SERRURERIE	STROH	67610 LA WANTZENAU	8 733,00 €	2 320,00 €	11 053,00 €
- 08 - CHAPES	DIPOL S.A.	67118 GEISPOLSHEIM	4 021,80 €	0,00 €	4 021,80 €

- 09 - SOLS COULES	GUINAMIC	67440 SINGRIST	31 971,20 €	0,00 €	31 971,20 €
- 10 - CARRELAGE / FAIENCE	DIPOL S.A.	67118 GEISPOLSHEIM	9 106,75 €	0,00 €	9 106,75 €
- 11 - PEINTURE / NETTOYAGE	DG PEINTURES	67390 MARCKOLSHEIM	12 327,63 €	0,00 €	12 327,63 €
- 12 - SANITAIRE	Electricité ANDRES BORGA	67230 WITTERNHEIM	28 627,33 €	0,00 €	28 627,33 €
- 13 - CHAUFFAGE / VENTILATION / RAFRAICHISSEMENT	FRUH	68000 COLMAR	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
- 14 - ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES ET FORTS	ELEC 2 M	68240 KAYSERSBERG	27 467,54 €	0,00 €	27 467,54 €
- 15 - ASSAINISSEMENT / RESEAUX SECS	TPV (Travaux Publics du Vignoble)	68250 ROUFFACH	18 609,00 €	0,00 €	18 609,00 €
- 16 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS / ESPACES VERTS	TPV (Travaux Publics du Vignoble)	68250 ROUFFACH	34 950,00 €	0,00 €	34 950,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>655 209,07 €</b>	<b>12 606,07 €</b>	<b>667 815,14 €</b>

### ADOpte À L'UNANIMITE.

#### 3. PROJET ECOLE : AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre des travaux d'extension/rénovation/construction de l'école maternelle, M. le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé en septembre 2010 avec le Bureau d'Architecture Norbert DECHRISTE de Kaysersberg (68240). Ce contrat a été établi à partir de l'estimation initiale d'un montant de 600 000 € HT.

Après validation de l'avant projet définitif et choix de l'option « création d'une chaufferie bois », le montant des travaux, après ouverture des offres, s'élève à 667 000 € HT. Un avenant de 7 169 € HT (soit 8 574,12 € TTC) est proposé au Conseil Municipal.

Le montant initial du marché, sur la base du taux de rémunération de 10,70 %, était de 64 200 € HT (soit 76 783,20 € TTC). En cas d'accord, le nouveau montant du marché serait de 71 369 € HT (soit 85 357,32 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec le Bureau d'Architecture Norbert DECHRISTE de Kaysersberg (68240) d'un montant d'un montant de 7 169 € HT (soit 8 574,12 €) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces relatives.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

### **4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

M. ROHMER Clément, Conseiller Municipal, présente le compte administratif - exercice 2011 - dressé par le Maire, Georges BLANCKAERT. Le compte administratif s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de Fonctionnement	324 157,09 €
Dépenses de Fonctionnement	260 152,15 €
<b>Résultat de fonctionnement 2011</b>	<b>64 004,94 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'Investissement	229 521,77 €
Dépenses d'Investissement	96 785,66 €
Résultat d'investissement 2011 : excédent	<b>132 736,11 €</b>
Report 2010 (N-1)	130 598,89 €
<b>Résultat global d'investissement 2011 : excédent</b>	<b>263 335,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2011</b>	<b>327 339,94 €</b>

Hors de la présence de M. Georges BLANCKAERT, Maire, le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte administratif 2011.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITE.**

### **5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Statuant** sur l'exécution du budget 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2011 au 31.12.2011 ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

### **DECLARE**

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

### **6. SUBVENTIONS COMMUNALES 2012**

Le Conseil Municipal, après délibération, **FIXE**, pour l'année 2012, les subventions communales comme ci-dessous :

<i>Article</i>	<i>Associations</i>	<i>Montant attribué</i>
<b>C/657362</b>	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	3 000,00 €
	<b>Total c/ 657362</b>	<b>3 000,00 €</b>

<b>C/65738</b>	SPA	600,00 €
	<b>Total c/ 65738</b>	<b>600,00 €</b>

<b>C/6574</b>	Cotisation CAAA 67 (Caisse d'Assurances Accidents Agricoles)	8 224,00 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000,00 €
	Foyer-Club des Jeunes	500,00 €
	Chorale Ste Cécile de Bootzheim	180,00 €
	Association « Autour de l'Ecole »	250,00 €
	Conseil de Fabrique de l'Eglise Paroissiale	1 000,00 €
	Prévention Routière	20,00 €
	Croix Rouge Française	20,00 €
	Batterie Fanfare Ohnenheim- Marckolsheim (1)	100,00 €
	Divers (2)	706,00 €
	<b>Total c/ 6574</b>	<b>12 000,00 €</b>

(1) Il est précisé que le versement de la subvention à la Batterie-Fanfare d'Ohnenheim - Marckolsheim ne sera réalisé que s'il y a une intervention pour une manifestation.

(2) Ce montant est réservé aux demandes déposées tout au long de l'année. Celles-ci seront soumises au fur et à mesure au Conseil Municipal.

## ADOPTE À L'UNANIMITE

### 7. PLACEMENT DE FONDS DISPONIBLES (RENOUVELLEMENT)

**Considérant** les délibérations en date du 09/03/2009, du 09/12/2009, du 02/03/2010, du 17/03/2011 et du 14/09/2011, relatives au placement de fonds disponibles suite à la cession d'un terrain communal,

**Considérant** la situation de trésorerie de la commune à ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de placer les fonds disponibles au Trésor Public ;
- **AUTORISE** le Maire à souscrire un compte à terme de 120 000 € pour une durée de 6 mois, au taux nominal en vigueur.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITE

### 8. APPROBATION DE DEVIS : PARATONNERRE

Après vérification annuelle du paratonnerre, situé sur le clocher de l'église communale, la Société Alsacienne de Paratonnerre nous a fait part des réparations qui s'avèrent nécessaires pour garantir la sécurité, à savoir : révision et remplacement des fixations défectueuses sur le conducteur de descente au clocher. Ces dysfonctionnements semblent être la conséquence des vents forts au cours des deux dernières années. Le coût de ces travaux est estimé à 2 055,00 € HT – soit 2 457,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le devis de la Société Alsacienne de Paratonnerre de Strasbourg (Bas-Rhin), pour les travaux de réfection du paratonnerre, d'un montant HT de 2 055 euros (2 457,78 euros TTC) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les organismes compétents en matière de subvention ;
- **DEMANDE** à M. le Maire de déclarer ce sinistre à l'assurance pour une éventuelle prise en charge ;
- **DEMANDE** l'inscription des crédits suffisants au budget primitif 2012 ;

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **9. APPROBATION DE DEVIS : MODIFICATION DU SITE INTERNET**

M. le Maire rappelle que le site Internet de la commune est ouvert au public depuis maintenant un an. Un bilan de l'utilisation et de la gestion de celui-ci a été fait. Plusieurs modifications permettraient de rendre cet outil plus fonctionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de retenir le devis de Anne VOTHRON de Wolfisheim (Bas-Rhin), pour les travaux de modification du site Internet, d'un montant HT de 175 € (209,30 € TTC) ;
- **DEMANDE** l'inscription des crédits suffisants au budget primitif 2012 ;

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

##### **A) COMMISSION DES FINANCES**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2012, M. le Maire rappelle que la commission de finances se réunira le 07/03/2012 à 19h en mairie dans le cadre de la préparation budgétaire.

##### **B) OSCHTERPUTZ**

Chaque année, le SMICTOM organise, du 31/03/2012 au 14/04/2012, avec les Communes d'Alsace Centrale, le traditionnel Oschterputz. A Bootzheim, l'opération sera reconduite et aura lieu le 31/03/2012. Rendez-vous est fixé à 9h devant la mairie.

L'information sera diffusée aux habitants par le bulletin d'informations mensuel ainsi qu'à l'école.

##### **C) CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) a été recruté au sein de la commune, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. L'agent a fait fonction d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24 heures par semaine.

La deuxième période d'engagement arrive à terme le 31.03.2012. Renseignements pris auprès des services de Pôle Emploi, M. le Maire précise les conditions actuelles d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat.

La reconduction de cet emploi sera soumise au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

D) ECOLE PRIMAIRE : PARQUETS

M. le Maire précise que, malgré les travaux de rénovation entrepris, les parquets des salles de classe de l'école primaire restent fragiles et endommagés. Une solution pérenne doit être trouvée, pour la rentrée 2012/2013.

E) SIVU DES COMMUNES FORESTIERES DE SELESTAT ET ENVIRONS

M. le Maire donne lecture du courrier du 10.02.2012 par lequel M. SPIELMANN Jean-Claude, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs, rappelle les modalités d'intervention des salariés du SIVU pour des travaux hors forêt.

F) JUMELAGE AVEC PLAZAC

M. le Maire transmet au Conseil Municipal les bons vœux de la commune de PLAZAC. En complément, une cinquantaine d'exemplaires du bulletin communal 2011 de PLAZAC ont été adressés à la commune. Des exemplaires de ce document peuvent être retirés en mairie, sur simple demande.

G) SITUATION FINANCIERE DES COMMUNES - ANNEE 2010

M. le Maire présente au Conseil Municipal un « aperçu de la situation financière des communes et des EPCI à fiscalité propre – exercice 2010 ». Les données ont été recensées par l'Association des Maires avec le concours des services du Conseil Général du Bas-Rhin. Elles retracent la situation financière des communes ainsi que les données relatives à la fiscalité.

H) PROCHAINE SEANCE

La prochaine séance du Conseil Municipal devrait avoir lieu mercredi 21/03/2012 à 20h en mairie.